

Commune de Nogent-l'Artaud

<http://www.nogent-lartaud.fr/>



ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Bulletin d'information locale

Octobre 2016 N°25

EDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais,

La douceur de l'été indien compense la grisaille de l'été. Les rayons de soleil de ce début d'automne nous aident à dissiper la mélancolie qui accompagne la reprise du travail et de l'école.

La rentrée des classes qui a eu lieu le jeudi cette année s'est bien passée. Il y a toujours un peu d'appréhension pour les enfants mais aussi pour les services municipaux. Car en effet cette année, la rentrée scolaire coïncidait avec la rentrée des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Et entre les inscriptions faites ou pas faites, quelques enfants ne connaissaient pas le programme de leur journée. Entre l'école, la cantine, les NAP, il y a toujours la crainte qu'un enfant se retrouve seul sans encadrement. Les services municipaux de restauration comme ceux des NAP de la communauté des communes ont accepté bien volontiers de prendre en charge ces quelques enfants et je les en remercie.

Après la rentrée des enfants, les associations se sont retrouvées au Carrefour des Associations le samedi 3 septembre 2016. Celles qui avaient répondu à l'invitation à la réunion de préparation du 3 juin 2016 étaient toutes présentes. Cette deuxième édition a de nouveau connu un beau succès et a été l'occasion de faire se rencontrer des porteurs de projets pour notre commune. Un grand merci à tous les participants pour leur engagement, leur générosité et leur bonne humeur.

Félicitations et un très grand merci aussi à Christelle LE TALLEC, organisatrice de cette manifestation.

Après les nouveaux attentats de cet été, les consignes de sécurité imposées par les services de l'État pour tout rassemblement sont drastiques. Le comité des fêtes aura besoin de nombreux bénévoles pour assurer la sécurité de la Foire aux oignons. Appel au bénévolat a déjà été fait auprès des élus municipaux, il sera relayé auprès de tous les Nogentais. Si, hélas, nous ne pouvions réunir suffisamment de bénévoles, je devrais, à mon grand regret, annuler la manifestation. Quoi qu'il en soit, l'étalement de la foire sur la commune sera forcément différent de l'habitude pour préserver au mieux la sécurité de tous.

Nous pensons aussi à nos seniors. Notre repas de fin d'année aura lieu le samedi 10 décembre 2016. Nous espérons vous y voir nombreux. Pour ceux qui seraient tentés de croire qu'ils sont trop jeunes pour y participer, il faut qu'ils sachent que bonne humeur et rires sont au rendez-vous. L'esprit de ce repas est de se rencontrer, d'échanger, de s'amuser et de retrouver ses 20 ans en dansant valse, tango, paso et pourquoi pas rock'n roll pour les jeunots ...!

NB : Pour les personnes concernées, n'oubliez pas de renvoyer votre coupon.

TOUS ENSEMBLE POUR NOGENT
Jeannine Van Landeghem Maire de Nogent-l'Artaud

Listes électorales

Les français et les françaises majeurs qui désirent s'inscrire sur les listes électorales, peuvent déposer leur demande en mairie avant le 31 décembre 2016 munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

Recensement militaire

Afin de procéder au recensement militaire, nous convions les jeunes hommes et jeunes femmes à venir s'inscrire à la mairie dans les trois mois suivants leur 16 e anniversaire munis d'une pièce d'identité, du livret de famille, ainsi qu'un justificatif de domicile.

Le recensement est obligatoire pour se présenter aux examens du bac et du permis de conduire.



Commémoration de la libération de Nogent

Toujours fidèles à cette commémoration en ce 27 août 2016, les nogentais se sont rassemblés à la mémoire de la libération de notre village. Convivialité et amitiés ont été réaffirmées lors du pot qui s'en est suivi.

Rappel stationnement sur espaces verts

L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits et gênants sur les pelouses, plantations et/ou tout autre espace vert : voir l'arrêté 2015/37 du 25 septembre 2015.

Rappel = concours de photographie



Un concours de photographie est organisé par la mairie = il suffit de photographier **une partie caractéristique de notre commune** puis de l'envoyer à Monsieur Huyart Charles (mail = chuyart@nordnet.fr). Bien des points de vue sont encore à découvrir sur notre commune.

La meilleure photographie fera l'objet de la première page du Bulletin Municipal Officiel de la commune en fin d'année.

Cours informatique

Les cours informatiques ont toujours lieu chaque vendredi au foyer rural à 14 h 15.

Journées du patrimoine

La journée du patrimoine a eu lieu à Nogent le dimanche 18 septembre à l'église en présence des membres de l'association Nogent Historique de 14h à 18h. Cette journée était consacrée à deux expositions = la Grande Guerre et l'histoire de l'abbaye des Clarisses.

Des tableaux du patrimoine liturgique ont retrouvé leur place dans l'église, à l'occasion de cette manifestation.

Une ambiance musicale couronnait le tout.

Calendrier des manifestations patriotiques

Prochaines manifestations au monument aux morts de Nogent :

Le vendredi 11 novembre 2016 : 98 ème anniversaire de l'armistice de 1918 à 11 h et le lundi 5 décembre 2016 : hommage aux morts durant la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc à 10 h 30.

Campagne de chasse 2016-2017

Par arrêté Préfectoral du 26 mai 2016, les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans notre département sont fixées ainsi qu'il suit :

Ouverture générale : Du 18 septembre 2016 au 28 février 2017.

Le port de signes distinctifs fluorescents : gilet et casquette est obligatoire pour tout chasseur en action de chasse à tir utilisant des balles.

Comme chaque année, il est important de rappeler les consignes de prudence élémentaires aux promeneurs et autres chercheurs de champignons qui ne doivent pas hésiter à signaler leur présence dans la nature.

Nettoyage des trottoirs

Contrairement aux idées reçues, le nettoyage des trottoirs n'incombe pas à la commune.

L'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au Maire de veiller à «garantir la sûreté et la commodité du passage».

Tout au long de l'année, les propriétaires doivent assurer le balayage, le fauchage des mauvaises herbes, le taillage des haies au droit de leur propriété, le déneigement de leur trottoir.

Chaque habitant doit participer à cet effort en maintenant son trottoir et son caniveau propres sur toute sa largeur.

Toute négligence est susceptible d'entraîner la responsabilité du propriétaire d'une maison individuelle ou du syndic de l'immeuble (Code Civil).

Code de la route (rappel)

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

Article R415-11

Modifié par Décret n°2010-1390 du 12 novembre 2010 - art. 17

Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre.

Le fait, pour tout conducteur, de ne pas respecter les règles de priorité fixées au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire.

Fraude téléphonique

Si vous recevez un appel d'un individu s'identifiant comme étant au service de TÉLÉCOMS qui effectuerait un essai sur les lignes téléphoniques et demanderait que pour complétiez l'essai en appuyant sur le neuf (9), le zéro (0), la touche dièse (#) et puis raccrocher !!! ... refusez, car en appuyant sur les touches (9, 0, et #) vous autorisez entièrement cet individu à se servir de votre ligne téléphonique et vous lui permettez de faire des appels interurbains qui seront facturés à votre numéro de téléphone fixe.

Donc n'appuyez pas sur les touches 9, 0, et #, pour personne !!!

Aucune administration, banque, service public ne demandera par téléphone ou par mail la communication de données personnelles (codes bancaires, demande rappel).

C'est la rentrée

A l'école

De la joie, des rires mais aussi des pleurs pour cette rentrée scolaire 2016/2017.

Inscriptions nombreuses : 222 élèves à ce jour contre 213 l'année dernière.

En cette période de rentrée, bon nombre d'enfants vont découvrir un autre monde.

Que son enfant aille chez une assistante maternelle, entre en crèche, en maternelle, en primaire, au collège ou au lycée, c'est toujours une étape importante pour lui comme pour les parents.

Peu importe son âge, il est important d'accompagner son enfant. Pour le tout jeune enfant, que ce soit en crèche ou chez une assistante maternelle, il y a un temps d'adaptation.

Cette période, généralement de 5 jours est indispensable, elle permet à l'enfant de prendre ses repères dans un nouvel univers.

Ce temps est primordial également pour nous parents, pour nous permettre "d'apprendre" à confier son enfant, à se séparer.

Ce temps est précieux pour votre enfant, c'est un temps où il vous faudra expliquer à votre enfant ce qui se passe. Même tout petit, âgé de quelques semaines, l'enfant comprend nos mots, mais aussi nos gestes et émotions.

Il est donc important d'expliquer à votre enfant où il va, avec qui et pourquoi, mais aussi de lui expliquer ce que vous ressentez.

Il sera dans vos bras et va ressentir ce que vous ressentez (votre cœur qui s'emballer ou les larmes qui montent)

Parler à son enfant permet de mettre des mots sur les émotions, le rassurer... et lui permet de comprendre aussi ce que lui ressent.

En grandissant, il pourra aussi exprimer ses ressentis et apprendre à gérer ses émotions (la colère, la frustration, la joie, l'envie,...)

Extrait d'un article de

Isabelle VERVACKÉ infirmière puéricultrice

A la médiathèque

Toujours fidèle aux grands rendez-vous de rentrée, votre médiathèque vous présentera comme chaque année les prix littéraires 2016 et les meilleures ventes en librairie dès leur parution.



Vous trouverez aussi :

L'aide gratuite aux devoirs qui a repris le mercredi 7 septembre 2016 à 15 heures : enfants et bénévoles sont toujours les bienvenus.

Le bulletin d'inscription joint est à retourner en mairie pour les personnes intéressées.

Pascal LE LAY Sophrologue RNCP vous propose des séances le mardi de 19h30 à 20h30 (anciennement sous-sol mairie).

Réservation au 06 61 68 95 12 ou par courriel à pascal.lelay@hotmail.fr.
Et enfin :

L'ATELIER De Sofia Les Jeudis de 18h à 19h30 à la Médiathèque de Nogent l'Artaud

Tous niveaux à partir de 10 ans...

Pour découvrir ou approfondir :

- les techniques du dessin (crayons, fusain, pastels, plume)
- les techniques de la peinture (huile, acrylique, gouache, aquarelle)

Former son regard
Étudier les styles
Enrichir ses connaissances
Suivi des projets personnels

par Sofia Markova, diplômée des Beaux-Arts
contact : 06 22 93 77 12
sofielay@gmail.com

Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE)

Vous construisez, vous rénovez, vous plantez... les architectes conseil du CAUE de l'Aisne vous reçoivent gratuitement pour répondre à toutes vos questions.

Déclaration préalable, permis de construire, implantation, règles de voisinage, clôture, composition architecturale, insertion paysagère, vérandas, matériaux, couleurs, ravalement, droits, contraintes réglementaires, questions d'ordre technique...

Conseil sur l'implantation des bâtiments par rapport au site et à la parcelle (orientation, prise en compte de la topographie, vues...)
Conseil sur les aspects extérieurs et l'organisation interne des espaces (les volumes, la circulation, la lumière, les percements, les plantations...)

Le CAUE est à disposition de tous les particuliers, constructeurs ou maîtres d'œuvres qui souhaitent des conseils en amont de tout acte de bâtir.

Adresse : 49 Rue Serurier, 02000 Laon Tél : 03 23 79 00 03

Défibrillateur

Un défibrillateur est installé sur la façade droite de la mairie.

Le défibrillateur est un dispositif médical de type stimulateur cardiaque permettant la stimulation et le traitement des troubles du rythme ventriculaire. Il est à la disposition de toute personne qui peut porter secours à un malade se trouvant subitement dans cette situation.

Repas des personnes âgées 70 ans et plus

Il aura lieu le samedi 10 décembre 2016

Voir feuille ci-jointe.

La MASCARA

Les ateliers pour adultes ont commencé les 24 et 25 septembre 2016. Le théâtre reprend la pièce : la part des gâteaux, du 10 au 13 novembre 2016. Pour en savoir plus : téléphone 03 23 70 07 68

ou <http://www.la-mascara.fr/>

La Nonogentaise

Une randonnée est prévue le 15 octobre 2016 à La Chapelle sur Chézy et une autre le samedi 29 octobre 2016 à Nogent-l'Artaud

USA/FC

Le vendredi 30 septembre 2016, le nouveau club de football « union Sud Aisne football club », résultat de la fusion des anciens clubs de Nogent-l'Artaud, et de Charly-Chézy sur Marne a organisé une soirée de remerciements à ses sponsors et aux municipalités de Nogent, Charly et Chézy.



Aujourd'hui, le club compte deux équipes U6-U7, quatre équipes U8-U9, deux équipes U10-U11, deux équipes U12-U13, une équipe U15, une équipe U18, trois équipes seniors, deux équipes vétérans, trente dirigeants et dix dirigeantes.

Toutes les équipes ont le même maillot grâce à l'appui des sponsors.

Nous souhaitons de grandes réussites à ce nouveau club dont nous suivrons de près les résultats.

Site internet : <http://usa-fc.footeo.com/>

Mairie : Tél. 03 23 70 01 18 • Fax 03 23 70 10 88

mail = mairie.nogent.lartaud@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert :

du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h

et vendredi après-midi de 14h à 17h

Le samedi de 10h à 12h semaines paires

Le Maire reçoit sur rendez-vous

Permanence des Adjoints : le samedi de 10h à 12h semaines paires

Trésorerie de Charly-sur-Marne 03 23 82 00 68

Tous les matins du lundi au vendredi sauf le mercredi

Médiathèque Municipale : 03 23 70 67 91

mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30

le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h

(sauf août)

Écoles :

• Rue Ernest Vallée 03 23 70 11 57

• Rue des Écoles (classes enfantines) 03 23 70 12 80

Masseur-kinesithérapeute

Mme RUFIN Véronique 03 23 70 02 26

34 Grande Rue 06.86.87.59.74

Infirmières :

Mme BEAUDET-LEPAROUX Angélique 06 87 22 16 74

Mme DUFLOT Corinne 03 23 71 39 07

2 rue de l'Arquebuse

Madame CHAVENON Natacha 06.16.68.49.71

Madame SCHRANTZ Stéphanie 06.81.32.92.97

12 impasse du Village

Sophrologue

M. LE LAY Pascal (sur RDV) 06 61 68 95 12

Sage-femme

Mme GUEDON Pauline (sur RDV) 06 64 36 31 17

2 rue de l'Arquebuse

EHPAD

7 rue Porteneuve 02310 Nogent-l'Artaud

Téléphone 03 23 84 90 80

Fax 03 23 84 90 81

Centre hospitalier Château-Thierry 03 23 69 66 00

Pharmacie : Mme BARON 03 23 70 02 54

Gynécologie-Maternité 03 23 69 66 46

Consultation des nourrissons

4e lundi de chaque mois, l'après-midi, Mairie

La Poste : 03 23 70 02 49

Du lundi au samedi: 9h30 à 12h et le lundi

et le vendredi de 14h à 16h

(sous réserve de changement de dernière minute).

Heures de levées du courrier :

du LUNDI au VENDREDI : 15H, le SAMEDI 12H

MISSION LOCALE 03 23 84 23 23

La déchèterie intercommunale

Les horaires d'hiver, du 15/10/2016 au 14/04/2017

- le lundi de 14h00 à 17h00

- le mercredi de 9h00 à 12h00

- le vendredi de 14h00 à 17h00

- le samedi de 9h00 à 17h00

La déchèterie n'est pas accessible les jours fériés, l'accès est réglementé par carte personnelle.

Communauté de Communes du Canton de CHARLY

03 23 82 24 69

EN CAS D'URGENCE :

Police secours (17)

Pompiers (18) 03 23 82 00 18

Samu (15) 03 23 82 00 15

Gendarmerie 03 23 70 78 17

Sécurité GAZ 08 00 47 33 33

Ambulances FAVIER 03 23 82 04 56

DUPLESSY 03 23 82 07 57

E.D.F — G.D.F. Tél. : 09 72 67 50 02

Adresse internet =

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/aide-et-contact/contact/urgences---depannage.html>

Votre contact dépannage 24h/24 Numéro : 09 726 750 02

VEOLIA

Accueil local : Rue Gustave Eiffel 02400 Château-Thierry

Du lundi - vendredi 8h - 12 h / 13h30-17h30

Téléphone (appel non surtaxé) 09 69 36 72 61

Curé de la paroisse

Abbé Thierry GARD 03 23 82 05 86

Médiateur :

M. Didier Rousseau Tél 03 23 69 57 51 ou 03 23 69 75 41

06 31 29 80 54

Mail = conciliateurj-02@orange.fr

les 2e mardi de chaque mois de 14h à 16h30h à Charly sur Marne en mairie.

Assistante Sociale : 03 23 83 85 00

Longs prés de 13h30 à 16h

Tous les lundis sauf le 3ème du mois

Tribunal d'Instance de Soissons

Ouverture au public = lundi et vendredi de 8h30 à 12h00

Mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Service de la Nationalité = mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Destructions d'insectes

M. Julien LEFEVRE

Association APICULA 02 Verdilly : 06 10 98 85 94

Gare S.N.C.F. : (sous réserve) 3635

Du lundi au vendredi : de 6h 30 à 13h 55

Fermé le samedi

Dimanche et jours fériés : de 12h 50 à 17 h 45

Service des cars :

Informations 08 10 75 00 00

SAUR Dépannage 01 77 78 80 09

Adresse internet de la commune : <http://www.nogent-lartaud.fr/>